



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4443 - Dotations aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

Financement des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) de STRASBOURG pour 2015

Rapport n° CP/2015/390

Service gestionnaire :

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Résumé :

Dans le cadre des compétences du Conseil Départemental en matière de coordination gérontologique, le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution aux structures gestionnaires des CLIC, pour l'exercice 2015, d'une subvention équivalente à celle versée pour l'année 2014.

La coordination gérontologique constitue un axe prioritaire de la politique en faveur des personnes âgées, réaffirmé dans le cadre du schéma gérontologique départemental 2010-2014. La mise en œuvre de cette priorité se traduit par l'animation et le développement du réseau gérontologique départemental, composé des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et des Espaces d'Accueil Seniors.

En application de l'article 56-IV de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les CLIC labellisés sont autorisés à poursuivre leur activité. L'Etat en a transféré le financement aux Départements moyennant compensation financière annuelle.

Dans ce cadre, deux conventions, établies par le Conseil Départemental, définissent les modalités de financement et de fonctionnement des CLIC :

- l'une, passée entre le CLIC, l'Etat et le Conseil Départemental, portant sur les modalités de poursuite de l'activité ainsi que sur son financement
- l'autre, passée entre le CLIC, le Conseil Départemental et les partenaires de la coordination gérontologique (CARSAT, CRAM, MSA), fixant les missions et les modalités d'évaluation du CLIC.

La Ville de Strasbourg dispose de trois CLIC territorialisés organisés en 7 structures locales, « Les Maisons des Aînés ».

Leur activité doit s'exercer en cohérence avec les compétences du Conseil Départemental en matière de coordination gérontologique.

En 2015, les trois CLIC ont poursuivi leurs activités portant, d'une part, sur les prises en charges individuelles (1 000 ménages suivis dont 50% étaient inconnus en 2014), et d'autre part, sur des actions collectives.

Les actions et les orientations proposées par la Ville de Strasbourg sont déclinées selon trois domaines d'interventions :

- les Rendez-vous des seniors (1490 personnes en 2014)
 - Prévention santé et Bien vieillir
 - 8 conférences « Bien vieillir »
 - 5 actions prévention « équilibre » et « mémoire »
 - 7 ateliers « Bien vieillir »
 - 4 cafés-rencontres

- Journée « Tranquillité des seniors » à l'Orangerie.
- les Rendez-vous des aidants (488 personnes).
- la coordination gérontologique
 - rencontre avec différents partenaires, institutionnels et associatifs : échanges autour des missions et des projets
 - conférence : protection de la personne (57 personnes)
 - mise à jour du guide « les différents modes de prise en charge des personnes âgées à Strasbourg ».

En 2014, le Conseil Départemental a accordé aux CLIC de la Ville de Strasbourg 39 300 € pour chacun d'entre eux. Le montant correspondait au forfait fixé précédemment par l'Etat.

Le présent rapport a pour objet de fixer le montant de la subvention de fonctionnement qui pourrait être accordé à la Ville de Strasbourg pour 2015.

Ainsi, il est proposé de reconduire à l'identique ces montants, toujours compensés par l'Etat, soit un total de 117 900, 00 € pour l'exercice 2015, représentant 26 % du budget total des CLIC en 2015 (449 400 €).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24367	011-62878-53	180 000,00 €	180 000,00 €	117 900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Ville de Strasbourg une subvention de 117 900 € pour la poursuite de l'activité des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au titre de l'exercice 2015. La subvention fera l'objet d'un seul versement.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY